

**VILLE DE BAYEUX**  
**APPLICATION DES REDUCTIONS ET GRATUITES**  
**DANS LES ETABLISSEMENTS MUSEOGRAPHIQUES MUNICIPAUX**

**TARIF GROUPES ADULTES (Tarif C)**

**-Groupes composés d'au moins 20 personnes (en dehors des scolaires et étudiants).**

Ce tarif s'applique également :

- Aux Grands Invalides de Guerre et Grands Invalides Civils sur présentation d'un justificatif.
- Aux adultes de familles nombreuses sur présentation d'un justificatif.
- Aux bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion, du Revenu minimum d'activités, ainsi qu'aux chômeurs sur présentation d'un justificatif.
- Aux groupes scolaires constitués d'élèves de plus de dix ans du primaire, du secondaire et d'étudiants n'ayant pas réservé.

**TARIF JEUNES (Tarif D)**

**-Visiteurs individuels de 10 à 18 ans et étudiants sur présentation d'un justificatif.**

Ce tarif s'applique également :

- Aux groupes scolaires ayant réservé et constitués d'élèves de plus de dix ans du primaire, du secondaire et d'étudiants, du 01 juin au 30 septembre.

**TARIF GROUPES SCOLAIRES ET ETUDIANTS (Tarif E)**

- **Groupes ayant réservé et constitués d'élèves de plus de dix ans du primaire, du secondaire et d'étudiants issus d'établissements extérieurs au département du Calvados du 1er octobre au 31 mai.**
- **Groupes ayant réservé et constitués d'élèves de plus de dix ans du primaire, du secondaire et d'étudiants issus d'établissements du département du Calvados du 16 mars au 31 mai et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.**

Ce tarif s'applique également :

- Aux membres du corps enseignant sur présentation d'un justificatif.
- Aux enfants de plus de dix ans de familles nombreuses sur présentation d'un justificatif.

**GRATUITE**

- Enfants de moins de 10 ans.
- Groupes ayant réservé et constitués d'élèves de plus de dix ans du primaire, du secondaire et d'étudiants issus d'établissements du département du Calvados du 1er novembre au 15 mars.
- Accompagnateurs de groupes ayant réservé (une entrée par tranche dix personnes).
- Journalistes et professionnels des musées sur présentation d'un justificatif.
- Anciens combattants de la seconde Guerre mondiale, résistants et déportés sur présentation d'un justificatif (au Musées de la Bataille de Normandie).
- Détenteurs du billet d'entrée de la Tapisserie de Bayeux au Musée Baron Gérard.
- Personnalités accréditées par le Maire et détentrices d'un laissez-passer ou d'un bon d'entrée gratuite.